

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
28/01/2022

L'an deux mille vingt et deux et le dix février
à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de
BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la
présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : M.SANS (Proc.), Mme GERARD,
M.RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M, AMOUROUX,
Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM
ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes
COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absent excusé : M. LIVOTI (Proc. M. SANS)

Monsieur EVIN Franck a été élu secrétaire de séance.

D.C.M. N° 2-13 Equipement informatique école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de BousSENS s'est inscrite et a été retenue dans le plan « socle numérique pour l'école ».

Il ajoute que la société LOREMA de Capens, prestataire informatique de la Mairie, propose de fournir et d'installer le matériel pour un montant HT de 8697,00 euros.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de valider le devis fourni par la société LOREMA de Capens (31) pour un montant total H.T de **HUIT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT EUROS (8 697 €)**
- de demander la subvention prévue dans le socle numérique pour l'école.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **15.02.2022**
En Mairie, le 14 Février 2022
Le Maire,
Christian SANS

